

CONSETEMENT RELATIF À LA CUEILLETTE ET À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE CADRE D'UNE RÉCLAMATION

Donné en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Espace pour identifier votre cabinet

SINISTRE VISÉ

N° du dossier de sinistre

N° de la police d'assurance

Date du sinistre

Assureur (ci-après l'Assureur)

OBJET DU CONSETEMENT

Une réclamation a été présentée à l'Assureur en relation avec le sinistre précité.

Dans ce contexte, l'Assureur constituera un dossier afin d'y consigner les renseignements nécessaires pour traiter cette réclamation.

Dans le cadre de l'enquête relative à cette réclamation et dans le traitement de celle-ci, l'Assureur, par le biais de ses mandataires, dont notamment l'expert en sinistre qui sera assigné à cette réclamation, sera appelé à recueillir des renseignements personnels auprès de tiers, de même qu'à les communiquer à d'autres personnes, le cas échéant.

Seuls les renseignements nécessaires aux fins de l'enquête et au traitement de cette réclamation pourront être recueillis et communiqués et ils ne seront utilisés qu'à ces seules fins.

CONSETEMENT À LA CUEILLETTE ET À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je, _____, autorise l'Assureur et ses mandataires à :

EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

- Recueillir auprès de tiers**, soit les personnes, entreprises et organismes ci-après cochés, tous les renseignements personnels nécessaires me concernant afin de permettre à l'Assureur et à ses mandataires de compléter leur enquête et de traiter ma réclamation.
- Communiquer à des tiers**, soit les personnes, entreprises et organismes ci-après cochés, tous les renseignements personnels nécessaires me concernant contenus dans le dossier mentionné en objet ou qui pourraient être recueillis dans le cadre de l'enquête menée relativement à la réclamation présentée.

J'autorise la cueillette auprès de		J'autorise la communication à		Personnes, entreprises et organismes	Exemples de renseignements personnels visés
Oui	Non	Oui	Non		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compagnies d'assurances	Historique des réclamations et du dossier d'assurance de l'assuré
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cabinets en assurance ou en expertise de règlement de sinistres	Historique des réclamations et communication auprès des experts en sinistre ayant agi dans ces réclamations
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Institutions financières et caisses d'économie	Situation financière de l'assuré et historique de crédit
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agents de renseignements personnels et organismes d'évaluation de crédit	Historique de crédit et existence de dettes ou de créances hypothécaires
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fichier central du GAA	Historique des réclamations
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Services d'incendie - N° de rapport :	Rapport d'incendie et communication auprès des pompiers, le cas échéant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Services de police - N° de rapport :	Rapport d'événement et communication auprès des policiers, le cas échéant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autorités municipales, civiles et gouvernementales	Rapport d'événement et communication auprès de la sécurité publique, le cas échéant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Estimateurs, évaluateurs, architectes et ingénieurs	Plans, devis, évaluation et rapport d'évaluation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fournisseurs de biens et/ou de services	Factures, preuves d'achat, d'entretien ou de réparation, preuve de créance, contrat de location et relevé d'utilisation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Employeurs et ex-employeurs	Propriété d'un bien à usage professionnel
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parents, amis, voisins et connaissances	Déclarations concernant les circonstances entourant le sinistre ou encore les habitudes de l'assuré
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toute autre personne, entreprise ou organisme susceptible de fournir à l'Assureur de l'information permettant l'analyse de la réclamation, soit : _____ _____	

Ce consentement n'est donné qu'aux seules fins de l'enquête et du traitement de la réclamation présentée, et ce, uniquement pour la durée nécessaire à la réalisation de ces démarches.

Formulaire réalisé par :

Signature de l'assuré(e) / réclamant(e)

Date

AVIS DE CONSTITUTION DU DOSSIER, DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION DU DOSSIER

- Les renseignements personnels obtenus en vertu du présent consentement seront consignés dans un dossier d'assurance de dommages et seuls les employés de l'Assureur, ses mandataires et les personnes autorisées par la Loi y auront accès lorsqu'ils s'avèrent nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, pour les fins autorisées seulement.
- Le dossier constitué sera conservé à l'adresse suivante :

- Une demande d'accès aux renseignements personnels contenus à ce dossier peut être présentée en transmettant une demande écrite à cet effet à l'adresse ci-dessus mentionnée. Cette demande sera traitée dans les 30 jours de sa réception, et ce, suivant les dispositions pertinentes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et du *Code civil du Québec*.
- De la même façon, une demande de rectification peut être formulée à l'égard d'un renseignement personnel inexact, incomplet ou équivoque contenu au dossier, laquelle sera également traitée dans les 30 jours de sa réception, et ce, suivant les dispositions pertinentes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et du *Code civil du Québec*.

Extraits de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Cueillette de renseignements.

4. Toute personne qui exploite une entreprise et qui, en raison d'un intérêt sérieux et légitime, peut constituer un dossier sur autrui doit, lorsqu'elle constitue le dossier, inscrire son objet.

Inscription de l'objet.

Cette inscription fait partie du dossier.

Renseignements nécessaires.

5. La personne qui recueille des renseignements personnels afin de constituer un dossier sur autrui ou d'y consigner de tels renseignements ne doit recueillir que les renseignements nécessaires à l'objet du dossier.

6. La personne qui recueille des renseignements personnels sur autrui doit les recueillir auprès de la personne concernée, à moins que celle-ci ne consente à la cueillette auprès de tiers.

Information.

8. La personne qui recueille des renseignements personnels auprès de la personne concernée doit, lorsqu'elle constitue un dossier sur cette dernière, l'informer:

- 1° de l'objet du dossier ;
- 2° de l'utilisation qui sera faite des renseignements ainsi que des catégories de personnes qui y auront accès au sein de l'entreprise ;
- 3° de l'endroit où sera détenu son dossier ainsi que des droits d'accès ou de rectification.

Interdiction.

13. Nul ne peut communiquer à un tiers les renseignements personnels contenus dans un dossier qu'il détient sur autrui ni les utiliser à des fins non pertinentes à l'objet du dossier, à moins que la personne concernée n'y consente ou que la présente loi ne le prévoie.

Consentement manifeste.

14. Le consentement à la collecte, à la communication ou à l'utilisation d'un renseignement personnel doit être manifeste, libre, éclairé et être donné à des fins spécifiques. Ce consentement ne vaut que pour la durée nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles il a été demandé.

Consentement sans effet.

Un consentement qui n'est pas donné conformément au premier alinéa est sans effet.

Initiales : _____

Espace pour identifier votre cabinet

Formulaire réalisé par :

